

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007-07-10

Date de Convocation :
21 juin 2007

Nombre de délégués : 30
Présents : 24
Absents : 6
Votants : 25

Objet : Recettes à percevoir auprès de la commune de Bû

L'an **deux mil sept**, le 10 juillet à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

C. de Vimal ; N. Liévens ; G. Bolac ; P. Philippot ; P. Leromain ; D. Mélou ; E. Lefèbre ; D. Costa ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; B. Loquet ; M. Chassard ; B. Perrot ; B. Letellier ; J-C. Goyer ; J-L. Hudebine ; E. Gambuto ; D. Chéron ; C. Matelet ; Y. Relier ; J-F Cler ; T. François ; G. Lesueur ; C. Deseyne

Etaient absents excusés : D. Pautrat ; J. Técher ; G. Fournier ; M. Maisons ; C. Boucher ; G-R. Legeay ; G. Maufray

Etaient absents non supplés : D. Pautrat ; J. Técher ; J-C Lavigne ; D. Baubion

Pouvoirs : D. Pautrat à M. Chassard

Vu les conventions de mise à disposition de personnels échues en mars 2007 entre la commune de Bû et la Communauté de Communes

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 28 juin 2007

Considérant les délais de saisine de la Commission administrative paritaire et la nécessité d'assurer la continuité du service en l'attente des avis demandés

Considérant les mises à dispositions effectives de 3 agents par la Communauté de Communes auprès de la commune de Bû, à savoir : Mesdames Fanny Altadill, Stéphanie Forvarain et Cindy Zimmermann, pour un temps de 7 heures hebdomadaire chacune, sur la période d'avril à août 2007

Considérant le tableau détaillé des charges financières correspondantes aux mises à disposition non encore conventionnées à imputer à la commune, annexé à la présente délibération pour un montant total de 7 463.98 €

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Autorise le Président à émettre un titre de recette exceptionnel à l'encontre de la commune de Bû du montant sus évoqué

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :